

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept

Le vingt-six juin

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

N° 109/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 juin 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 juillet 2017,

Objet de la délibération :
**VOIRIE TARCENAY / Rue de la
Fontaine : avenant n° 2**

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 71
- Absents : 28
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 7
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 10
- Votants : 83

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Porteret Jean-Claude à M. Daudey Pierre, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Laithier Didier à M. Prost Jean-Paul, M. Sage Jean-Luc à Mme Faivre Sarah, M. Ducret Sylvain à Mme Bertin Nathalie, M. Bole Joel à M. Marechal Philippe,

Suppléé(e)s M. Vermot-Desroches Gérard par Mme Jouffroy Marie Claude, M. Teles Patrick par M. David Gilles, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, Mme Morel Nicole par M. Huot-Marchand Bernard, M. Bruchon Pierre par M. Mougine Gérard

Excusé(e) Ms. Bardey Philippe, Debray Michel, Nicolet Jean-Paul, Guinchard Jean-Pierre, Simon Gilles & Vergey André

Absent(e)s Mmes Breuillot Christine, Faillet Maryse, Ragot Maryvonne, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Maugain Romuald, Petetin Yves, Chatelain Claude & Maire du Poset Thierry,

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 82/15 du 26/11/2015 approuvant le projet de réfection de la rue de la Fontaine à Tarcenay dont le coût après consultation s'élève à 89 973.60 € TTC.
- Vu la délibération n° 48/16 du 27/06/16 validant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Tarcenay pour la répartition des travaux entre commune et CCPO,
- Vu l'avenant n° 1 de transfert suite à la dissolution de la CCPO et à la création de la CCLL,
- Vu l'avis favorable de la CAO réunie le 26/06/17,

Considérant la décision de la commune de Tarcenay de :

- Prolonger la canalisation eaux pluviales afin d'éviter de nouveaux problèmes d'eau de ruissellement avec les riverains comme ceux occasionnés lors du violent orage du 25/06/16,
- Modifier le carrefour entraînant des bordures supplémentaires P1 et T2 suite à la création d'une parcelle de terrain à bâtir,
- Remplacer une pose de bordure par une fondation béton et la pose du premier rang de parpaings compte tenu de travaux particuliers en bordure,

Considérant que ces travaux sont de compétence communale,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide l'avenant N° 2 d'un montant de 12 067.60 € HT portant le montant du marché à 104 457.72 € TTC €,
- Autorise le Président à le signer,

Fait et délibéré en séance, le 26.06.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président